

Important succès de l'augmentation de capital de 30 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription, sursouscrite près de deux fois (180%)

Exercice intégral de l'option de surallocation portant l'augmentation de capital à 34,5 millions d'euros

Avanquest a désormais les moyens de poursuivre le déploiement de son plan stratégique

Paris, France – le 12 juin 2015. Avanquest (ISIN : FR0004026714) (la « **Société** ») annonce le succès de son augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription qui s'est déroulée du 13 mai au 5 juin 2015, à travers la souscription intégrale des actions offertes pour un montant initial de 30 millions d'euros.

La demande des investisseurs a été particulièrement importante puisque l'opération a été sursouscrite à 180%.

Pierre Cesarini, Directeur Général de la Société, déclare « cette opération est un beau succès d'une amplitude considérable avec plus de 54 M€ de demandes du marché et je pense un signe fort de confiance dans le potentiel de l'entreprise. Avanquest est aujourd'hui une société désendettée avec les moyens de mettre en place la nouvelle stratégie que nous avons lancée depuis mon arrivée notamment dans le domaine de l'impression digitale sur mobile et la gestion des objets connectés. Je remercie l'ensemble des actionnaires, les nouveaux investisseurs et bien sûr les salariés de l'entreprise, pour leur contribution au succès de cette levée de fonds ».

Concernant les souscriptions à titre réductible, les actions ordinaires nouvelles ont été réparties entre les souscripteurs selon le coefficient de 7,5101331781 actions nouvelles pour un DPS appuyant la souscription faite à titre irréductible, sans tenir compte des fractions et sans que l'attribution ne puisse être supérieure à la quantité d'actions demandées à titre réductible.

Après avoir constaté ces résultats et la forte demande du marché, le Conseil d'administration de la Société a décidé, le 11 juin 2015, de mettre en œuvre l'option de surallocation et d'augmenter le capital de la Société, d'un montant supplémentaire de 4,5 millions d'euros, par émission de 45 000 000 actions nouvelles supplémentaires, d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune. L'option de surallocation ayant été intégralement exercée le même jour, principalement par des personnes ayant consenti des engagements de souscriptions et de conservation pour une durée de 6 mois, à savoir les managers de la Société (à hauteur de 1,5 millions d'euros) ainsi que de Maslow Capital Partners et FPB Invest (à hauteur de 1 million d'euros chacun), le montant total de l'augmentation de capital s'établit à 34,5 millions d'euros correspondant à l'émission de 345 000 000 actions nouvelles. Les autres engagements de souscriptions présentés dans le Prospectus n'ont pas été utilisés.

Comme indiqué lors du communiqué de presse de la Société en date du 11 juin, Pierre Cesarini a perçu une rémunération exceptionnelle (de 462 500 euros) pour la mise en œuvre de la restructuration de la Société qu'il a intégralement réinvestie dans l'augmentation de capital. Au-delà de cette prime exceptionnelle, la totalité de l'investissement de Pierre Cesarini très significatif dans le cadre de l'opération

est conforme à ce qui était prévu par le Prospectus et conjointement à son engagement de conservation des titres pendant une période de 12 mois démontre sa confiance dans l'avenir d'Avanquest.

Conformément au prospectus de l'Autorité des Marchés Financiers (le « **Prospectus** ») ayant reçu le visa n°15-184 en date du 11 mai 2015, le règlement-livraison des nouvelles actions et leur admission aux négociations sur Euronext Paris auront lieu le 16 juin 2015.

A l'issue de ces opérations, le capital social de la Société sera composé de 374 982 555 actions d'une valeur nominale de 0,10 euro chacune.

Le Prospectus est notamment disponible sur le site internet de la Société (<http://www.avanquest.com>) et le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

La Société procédera à une nouvelle communication au marché une fois que le règlement-livraison des actions nouvelles prévu le 16 juin 2015 aura été effectué.